

**Autres dénominations :** Employé de parc de loisirs / Employée de parc de loisirs • Opérateur animateur d'attraction / Opératrice animatrice d'attraction • Pilote d'attraction

## Présentation du métier

L'opérateur d'attraction / L'opératrice d'attraction assure le démarrage, le fonctionnement et la clôture des attractions en respectant les normes et procédures de sécurité. Il / Elle accueille, informe et oriente les visiteurs afin de leur faire découvrir l'attraction de la structure.

## Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec une expérience professionnelle dans le secteur des loisirs sans diplôme particulier.

Un diplôme de niveau Bac+2 (BTS, DUT) peut être demandé pour les postes de responsable d'attraction.

Les permis B ou C peuvent être exigés.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite En Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être requis.

La pratique d'une langue étrangère, en particulier l'anglais, peut être requise.

## Compétences professionnelles

- Accueillir, orienter une personne
- Ajuster les paramètres de fonctionnement d'une attraction (vitesse, durée) et lancer l'animation (annonces, musique, jeux lumière)
- Contrôler l'accès et la circulation des personnes
- Corriger un dysfonctionnement ou une non-conformité
- Entretenir, nettoyer du matériel, un outil ou un équipement
- Entretenir, nettoyer un espace, un lieu, un local
- Mettre en œuvre des actions ou mesures correctives ou préventives
- Prévenir et résoudre les conflits
- Procéder à l'encaissement
- Procédures de contrôle d'attractions
- Procédures d'entretien d'équipements d'attractions
- Réaliser des animations pour un public
- Réaliser ou participer aux opérations de montage/démontage d'attractions
- Règles et consignes de sécurité
- Transmettre et faire respecter les règles et les procédures

## Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de curiosité
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Prendre des initiatives et être force de propositions
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de réactivité
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- Travailler en équipe

**Pour en savoir plus sur ce métier,** consulter la [fiche ROME G1205 - Personnel d'attractions ou de structures de loisirs](#).